

# Nouvelles du C.A.

---

Volume 19, no 5 (No 428, 8 juin 2022)

## **Budgétisation de fonctionnement 2022-2023 : adoption**

En avril dernier, le MES annonçait une augmentation de 216,5 M\$ de l'enveloppe budgétaire de fonctionnement du réseau collégial, représentant environ 9,35 % d'augmentation par rapport à l'enveloppe allouée en 2021-2022.

Il s'agit d'une bonne nouvelle en soi puisque cette augmentation permet de couvrir les coûts de système ainsi que les augmentations salariales octroyées dans les nouvelles conventions collectives signées cette année.

L'allocation initiale comprend notamment un réinvestissement de 67,3 M\$ pour le réseau collégial, lequel est toutefois « autofinancé » à la hauteur de 30 M\$ par le réseau en 2022-2023. Le réinvestissement comprend diverses mesures, dont l'une visant à soutenir les cégeps pour le manque d'espaces (24,3 M\$). La portion dite « autofinancée » de ce réinvestissement pour la prochaine année s'élève à 929 700 \$ pour le cégep du Vieux Montréal. À cet effet, le Ministère a rédigé une annexe budgétaire, soit la S127, où il exprime vouloir assurer une utilisation optimale des fonds publics en réinvestissement des sommes non utilisées à d'autres fins dans le réseau des cégeps. Le Ministère souhaite voir les soldes de fonds de fonctionnement des cégeps, ainsi que les allocations reportées, diminuer au cours de la prochaine année.

En parallèle, après deux ans de pandémie et en continuité avec son plan stratégique, le Cégep souhaite s'investir davantage au niveau de la réussite et en soutien à ses opérations.

Dans ce contexte, le Cégep a élaboré une prévision budgétaire déficitaire pour 2022-2023. Ainsi, le déficit prévu s'élèverait à 329 700 \$, lequel serait assumé par le solde de fonds s'il se matérialise au terme de l'année. À ce déficit s'ajoute le virement habituel de 300 000 \$ pour couvrir le service de l'emprunt autofinancé, lequel serait assumé également par le solde de fonds. Le solde de fonds est ainsi estimé à 2 129 440 \$ au 30 juin 2023.

Cette prévision a été adoptée par le conseil d'administration.

## **Prolongation du contrat pour la production de documents en médias substitués : autorisation**

Le Centre collégial de soutien à l'intégration de l'ouest du Québec a comme mandat de desservir tous les collèges subventionnés de la province pour la production de médias substitués pour les étudiants ayant une déficience visuelle.

Le conseil d'administration a autorisé la prolongation du contrat de gré à gré avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille du CISSS Montérégie-Centre pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 pour un montant ne dépassant pas 600 000 \$ avant taxes ainsi qu'une somme supplémentaire de 60 000 \$ représentant 10 % de la valeur totale du contrat avant taxes pour couvrir les contingences.

# Nouvelles du C.A.

---

## **Entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement Campus ADN 2022-2023 : adoption**

Depuis 2010, le cégep du Vieux Montréal et le cégep de Matane ont établi des liens de collaboration visant une offre de formations collégiales dans le secteur de la créativité numérique et du divertissement. Au sein du Campus ADN, les deux collèges ont mis en commun leurs expertises et offrent notamment des AEC dans le domaine du jeu vidéo.

Les membres du CA ont autorisé la directrice générale, madame Mylène Boisclair, à signer la nouvelle entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement du Campus ADN pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

## **Renouvellement du protocole d'entente avec la Ville de Montréal concernant la piscine du CEPS : autorisation**

Le Collège et la Ville sont en lien de partenariat depuis plus de 45 ans à la suite de la cession de la piscine Saint-Louis et de son terrain adjacent pour permettre l'érection du centre sportif ainsi que de la piscine Saint-Louis du cégep du Vieux Montréal sur le même emplacement.

La directrice générale, madame Mylène Boisclair, a eu l'autorisation de la part du conseil d'administration de signer l'entente de location de la piscine du CEPS entre la Ville de Montréal et le cégep du Vieux Montréal pour une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 31 décembre 2024.

## **Renouvellement du contrat pour la concession pour les services alimentaires : autorisation**

À la suite d'une analyse de la situation, les membres du conseil ont autorisé le Collège à procéder au renouvellement du contrat de la concession des services alimentaires à l'entreprise Laberge Services alimentaires, qui venait à échéance le 30 juin 2022, pour une durée d'une (1) année, soit pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

## **Règlement sur les droits d'inscription du cégep du Vieux Montréal : modification**

Les membres du CA ont approuvé la demande de modification au règlement sur les droits d'inscription du cégep du Vieux Montréal afin de permettre l'introduction à une nouvelle activité de course d'orientation au coût de 35 \$.

Le département d'éducation physique souhaite offrir aux étudiantes et aux étudiants une offre de formation leur permettant d'explorer différentes activités visant l'adoption de comportements responsables en matière de santé et de mieux-être. Cette offre de formation est variée tant sur le plan des activités que sur le plan des formules proposées.

# Nouvelles du C.A.

---

## **Comité d'éthique de la recherche avec les êtres humains et renouvellement de mandat des membres actuels : nomination**

La *Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit la formation d'un comité d'éthique de la recherche. Pour ce faire, le conseil d'administration a nommé madame Sabrina Cacchione au comité d'éthique de la recherche, pour un mandat de deux (2) ans à titre de membre de la communauté n'ayant aucune affiliation avec l'établissement et monsieur François Régimbal au comité d'éthique de la recherche, pour un mandat de deux (2) ans à titre de membre ayant une expertise pertinente dans les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CER.

Ses membres ont également autorisé le renouvellement des mandats des membres actuels pour une période de deux ans, soit monsieur François Bastien (membre ayant une expertise pertinente dans les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CER), madame Emmanuelle Marceau (membre versée en éthique) et madame Suzanne Pitre (membre ayant une expertise pertinente dans les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CER).

## **Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2022-2023 : adoption**

Le calendrier 2022-2023 des assemblées du conseil d'administration a été adopté :

- 28 septembre 2022, à 17 h 30
- 9 novembre 2022 (assemblée annuelle), à 17 h 30
- 7 décembre 2022 à 17 h 30
- 22 février 2023, à 17 h 30
- 19 avril 2023, à 17 h 30
- 7 juin 2023, à 19 h

*Le bulletin Des nouvelles du CA est publié par la  
Direction des communications et des affaires corporatives*